



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.191/INF.2
8 février 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles (Belgique)
14-20 mai 2001

**STRUCTURE/PLAN
DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
Bruxelles, 14-20 mai 2001**

Note explicative

A. Contexte

1. La présente note explicative vise, dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence sur les PMA, à fournir aux participants des renseignements détaillés sur la structure et le plan prévus pour la Conférence. Elle forme un tout avec le tableau mis à jour qui lui est joint.

2. Il convient de rappeler que la structure et le plan proposés actuellement sont le fruit de consultations intensives engagées par le Secrétaire général de la Conférence en collaboration avec le Président et le Bureau du Comité préparatoire. Les États Membres ont pu les examiner et faire des observations à leur sujet lors de la première session du Comité préparatoire intergouvernemental (New York, 24-28 juillet 2000) et de la quarante-septième session du Conseil du commerce et du développement (Genève, 11-20 octobre 2000). Un vaste consensus s'est dégagé à ces deux occasions, encore que la structure et le plan actuels demeurent de l'ordre du "schéma directeur", souple et perfectible.

B. Présentation générale

3. Les dates officielles de la Conférence sont les suivantes : du lundi 14 mai au dimanche 20 mai 2001. Un forum des ONG débutera avant l'ouverture de la Conférence, le jeudi 10 mai et se poursuivra jusqu'au 20 mai.

4. La Conférence proprement dite comportera deux volets : le premier est le volet intergouvernemental, composé des séances du Comité plénier, qui examinera le Programme d'action, et des séances thématiques interactives; et le second volet comprend les manifestations parallèles et celles consacrées à la société civile.

C. Séance d'ouverture et manifestation spéciale du premier jour (matin)

5. Lors de la séance d'ouverture, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des dirigeants de premier plan d'institutions de l'Union européenne accueilleront les participants à la Conférence.

6. La séance d'ouverture sera suivie d'une manifestation spéciale sur le thème "Éliminer la pauvreté pour instaurer le développement durable : réaction de la communauté internationale". À cette occasion, un certain nombre de chefs d'État ou de gouvernement des pays les moins avancés et des représentants de haut rang de la communauté internationale - Nations Unies et autres organisations intergouvernementales, donateurs, ONG, personnalités du monde des affaires et autres personnalités éminentes - débattront des enjeux, des perspectives et des possibilités au stade de la troisième Conférence et au-delà. Cette manifestation fournira aux acteurs clés du processus de développement le premier cadre où ils pourront faire montre de leur esprit de coopération et de solidarité.

D. Le processus intergouvernemental

7. Le processus intergouvernemental a débuté avec la première session du Comité préparatoire intergouvernemental (New York, 24-28 juillet 2000), qui a été suivie par la quarante-septième session du Conseil du commerce et du développement (Genève, 9-20 octobre 2000). Une deuxième session du Comité préparatoire intergouvernemental doit

se tenir du 5 au 9 février 2001 à New York et une troisième session du 2 au 6 avril 2001, également à New York.

8. L'objectif principal du Comité préparatoire intergouvernemental est de formuler le Programme d'action pour les PMA pour la période 2001-2010 (un avant-projet de ce programme d'action a été approuvé par le Conseil en octobre et le premier projet de Programme d'action a été distribué aux États Membres le 15 décembre 2000).

9. À partir de l'après-midi du deuxième jour de la Conférence (mardi 15 mai, à 15 heures), le Comité plénier examinera le projet de Programme d'action qui lui aura été transmis par le Comité préparatoire intergouvernemental. Cet examen se poursuivra tous les après-midi, si nécessaire, jusqu'au sixième jour de la Conférence (samedi 19 mai 2001), le but étant l'adoption dudit programme.

10. La dernière journée de la Conférence (dimanche 20 mai) le processus intergouvernemental s'achèvera par l'adoption des documents finals de Bruxelles.

Séances thématiques interactives

11. Une partie importante du processus intergouvernemental prendra la forme de séances thématiques interactives, dont la finalité est de parvenir à un consensus sur une série de décisions qui doivent être prises par les parties concernées pour obtenir rapidement des résultats en matière d'appui aux efforts de développement des PMA.

12. Ces décisions, qui sont dites à "effet immédiat", seront définies sur la base des travaux préparatoires accomplis, au nom du Secrétaire exécutif de la Conférence, par les organismes de développement désignés à la tête de ce processus.

13. Ces travaux préparatoires devraient déboucher sur deux produits : un document de synthèse sur chaque thème et un certain nombre de décisions à effet immédiat également pour chaque thème.

14. À l'achèvement de ces travaux préparatoires, des négociations politiques sur les décisions à effet immédiat possibles seront engagées sous la direction conjointe de deux facilitateurs à l'échelon ministériel (l'un venant d'un PMA et l'autre d'un pays donateur). Seront invités à chacune de ces sessions thématiques interactives des intervenants de haut niveau représentant des organismes d'aide au développement des Nations Unies, des PMA, des organismes donateurs bilatéraux ou des organisations de la société civile, y compris des ONG. Ces séances seront présidées par les ministres facilitateurs.

15. À la session d'octobre du Conseil du commerce et du développement, les États membres sont convenus que huit sessions thématiques interactives devraient être organisées, de préférence le matin, à l'exception de deux séances qui auraient lieu l'après-midi du premier jour (lundi 14 mai) et du cinquième (vendredi 18 mai).

16. Outre ces deux séances thématiques interactives, certains après-midi seront également consacrés à des débats sectoriels plus spécifiques revêtant un intérêt capital pour les PMA et leurs partenaires pour le développement. Trois secteurs ont été retenus : l'énergie; l'éducation; et les transports. Au cours de l'examen de ces secteurs, une attention particulière sera accordée aux

aspects relatifs à l'intégration régionale et sous-régionale. L'on compte également que ces débats sectoriels déboucheront sur des mesures à effet immédiat concrètes.

E. Déclarations générales

17. Des déclarations générales seront prononcées dans une salle de conférence spécialement équipée pour la diffusion en direct sur Internet. La liste des orateurs sera ouverte le 2 avril et ces derniers seront inscrits strictement dans l'ordre des demandes.

F. Volet consacré aux manifestations parallèles et à la société civile

18. Ce volet comportera une série de manifestations dont l'objet principal est de permettre aux organisations non gouvernementales, aux parlementaires et aux représentants du secteur privé d'engager avec les responsables des PMA et leurs partenaires officiels pour le développement un dialogue sur les questions stratégiques liées aux efforts de développement des PMA. L'on compte qu'à l'issue de ces manifestations, des initiatives concrètes seront également adoptées qui puissent déboucher rapidement sur l'instauration de partenariats nouveaux, originaux et renforcés entre les partenaires officiels pour le développement, les ONG et les autres représentants de la société civile, notamment le secteur privé, et ouvrir un nouvel espace à la coopération économique internationale pour le développement des PMA.

G. Autres manifestations

19. Avant la Conférence, puis en parallèle avec celle-ci, un Forum des ONG sera organisé du jeudi 10 mai au dimanche 20 mai 2001 (du 10 au 12 mai au bâtiment Charlemagne et du 14 au 20 mai à la bibliothèque Solvay). Les représentants des ONG internationales et nationales, y compris celles des PMA, assisteront au Forum, participeront aux ateliers d'experts, aux débats publics et à d'autres réunions et définiront à cette occasion des positions communes à l'égard du Programme d'action mondial qui doit être adopté par la Conférence.

20. Pour plus de détails sur les modalités pratiques de la Conférence, voir également la note intitulée "Renseignements à l'intention des participants" (A/CONF.191/INF.1).